



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 17853

Texte de la question

M. Claude Birraux appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir des brigades départementales de remplacement dont la fonction consiste au remplacement des receveurs de bureau de poste. Ces brigades départementales sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale dans chaque département, canton et commune, il semblerait que la poste prévoie à terme la suppression des moyens de remplacement, ce qui concerne 4 000 postiers. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés, notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17853

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4233

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4707